

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 avril 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- FORTIN Céline, GRIMAULT David.

SECRETAIRE DE SEANCE : ROYER Thierry

Délibération n°2023-034

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 6

ACTION EDUCATIVE PROGRAMME WATTY A L'ÉCOLE 2023-2024

« Watty à l'école » est un programme d'animations à destination des classes. Il s'agit d'un ensemble d'ateliers sur une année scolaire, porté par l'éco-entreprise EcoCo2 labellisée par le ministère de la transition écologique. Le but est de rendre les enfants acteurs de la transition écologique à l'école et à la maison. Ce programme est financé à hauteur de 77 % par le dispositif des CEE (certificats d'économies d'énergie), avec un reste à charge de 312 € TTC environ par classe par an pour les collectivités, porté en co-financement entre les communes et Lamballe Terre & Mer.

2 classes de l'école Louis Guilloux de Planguenoual ont bénéficié du dispositif en 2021-2022 et souhaitent poursuivre ce programme en 2023-2024.

Afin de permettre le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2023-2024, Lamballe Terre & Mer cofinance 2 classes par école à hauteur de 70% et les 30% restant sont à charge de la commune (environ 93,60 € TTC /classe/an).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le programme Watty à l'école 2023-2024 pour 2 classes de l'école Louis Guilloux de Planguenoual, dans les conditions financières définies avec Lamballe Terre & Mer,

- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention 2023-2024 entre EcoCO2 et la Ville et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 AVR. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 24 AVR. 2023

De la publication le 24 AVR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Jocelyne RENAULT